

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 20 (1972)

Rubrik: Société des amis du Musée d'Art et d'Histoire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOCIÉTÉ DES AMIS DU MUSÉE D'ART ET D'HISTOIRE

RAPPORT SUR L'EXERCICE 1971

Mesdames et Messieurs,

« Les collections du musée sont fort incomplètes et les innombrables lacunes devront être, autant que possible comblées. C'est là avant tout ce qui préoccupe notre société. Les ressources de la ville étant fort restreintes, nous voyons se dresser devant nous le devoir de l'aider dans ce domaine. Redoutable problème si l'on se rend compte que Genève a perdu beaucoup de temps et que les acquisitions deviennent tous les jours plus chères et plus difficiles ! »

Ces paroles prononcées en 1907 par notre premier président ont, hélas ! gardé une grande partie de leur actualité.

Budgets insuffisants, prix toujours plus élevés, accumulation du retard !

Vous pourriez peut-être souhaiter que votre comité se penche sur cette triste équation. Après avoir procédé à une étude des phénomènes monétaires, économiques et sociologiques à l'échelle du monde, puis l'avoir transposée sur le plan local en dressant le portrait de l'homo sapiens genevois du xx^e siècle, en analysant les motivations de nos conseils et du public, nous pourrions vous présenter nos conclusions et faire voter des résolutions ou adopter un programme d'action.

A cet égard, vous serez déçus. Ce n'est pas que cette vaste question ne nous tienne à cœur, mais elle ne saurait trouver de réponse dans la hâte et la bousculade. Nous devons bien pourtant y revenir.

Mais, pour ne pas rester dans la théorie pure, nous avons décidé de dépenser nos modestes ressources. Avant de vous dire dans quelles circonstances, permettez-moi de rappeler, brièvement, les principaux faits qui ont marqué la vie du Musée d'art et d'histoire dont vous êtes les amis.

Plusieurs expositions ont été organisées parmi lesquelles, il faut mentionner à la Salle des Casemates, le troisième « Salon de la jeune gravure » et la présentation

des « Chantiers archéologiques genevois » qui ont été si actifs dans notre canton ces dernières années. Au Musée Rath, l'exposition des huit artistes afro-américains offrait un surprenant contraste avec celle qui était réservée aux frères Chalon, deux artistes genevois aussi peu connus dans leur patrie de nos jours que de leur vivant.

Le Cabinet des Estampes a présenté les œuvres d'Emile Chambon, Jorge Castillo et Bernard Luginbühl.

Au chapitre des acquisitions, les collections du musée se sont enrichies, entre autres de 35 dessins de Saint-Ours et d'une très belle patère grecque en bronze reproduite dans le n° 123 de la revue *Musées de Genève*.

Mais une mention préciale doit être réservée au legs de feu M. Jean Pozzi qui, après de longues tractations d'ordre juridique, a pu être intégré dans nos collections. Outre plusieurs gravures, dessins, montres et tableaux dont un Boudin, c'est principalement une merveilleuse série de miniatures persanes que nous devons à la générosité de cet ami de la République de Genève.

L'année écoulée, enfin, a été marquée par le changement survenu à la direction de notre musée. M. Pierre Bouffard a, en effet, exprimé le désir de se retirer. Après avoir eu beaucoup d'esprit d'initiative dans le domaine des beaux-arts, il s'est acquis notre reconnaissance comme conseiller administratif, car il a su obtenir l'élargissement de la marge des crédits accordés jusqu'alors au musée. Nous sommes heureux de souhaiter la bienvenue à son successeur, M. Claude Lapaire qui nous vient du Landesmuseum de Zurich, précédé d'une excellente réputation. Il a pris officiellement ses fonctions le 1^{er} janvier 1972.

Mesdames et Messieurs, un nom a été omis jusqu'ici dans ce rapport, c'est celui de Félix Vallotton. Ceux d'entre vous qui sont assidus de nos salles auront vu, sans doute, en bonne place, les six tableaux de ce peintre que le musée a acquis en 1971. Parallèlement, le Cabinet des Estampes consacrait à Vallotton une exposition. Son distingué conservateur, M. Charles Goerg, a bien voulu nous faire l'honneur de nous présenter un aspect particulier de son œuvre qu'il connaît fort bien. C'est lui qui a attiré l'attention de votre comité sur la possibilité de retenir, en Suisse, six dessins : préparation pour la série des bois « Les Musiciens ». Ces derniers font actuellement partie d'une exposition itinérante aux Etats Unis où le nom de Vallotton est de plus en plus connu. Nous avons décidé de nous en rendre acquéreurs en complétant ainsi l'effort que le musée a fait pour donner à cet artiste suisse la place qui lui convient.

Nous ne pourrons entrer en possession de ces dessins que dans un an et c'est la raison pour laquelle, les comptes qui vous seront présentés ne laissent pas supposer l'engagement que nous avons pris.

Avant donc de vous faire part du rapport de notre trésorier, je dois vous annoncer quelques modifications et propositions concernant la composition de votre comité.

Monsieur Mason que vous aviez élu l'an dernier est démissionnaire. Nous regrettons vivement que ses obligations professionnelles nous privent de ce jeune collègue dont l'activité au sein du comité s'annonçait pleine de promesses.

Les mandats de MM. Darier, Dufour, Dumur et Vauthier sont échus. Ces messieurs acceptent une réélection pour trois ans. M. François Lullin dont l'absence parmi nous n'était, heureusement, que momentanée a repris de l'activité au sein du comité et vous êtes appelés, pour la bonne règle, à confirmer son élection.

Enfin, deux nouveaux membres sont proposés à vos suffrages. M^{me} Jean Oederlin-de Bremont qui suivit, à Rome, des cours à la Scuola del Ristauro, se consacre à la critique et correspond à la revue américaine *Picture on exhibit*. M. Denis Blondel, conseiller municipal et membre de la Commission des beaux-arts, sera pour nous un lien très utile auprès des autorités législatives de la ville. Il est, comme nous, préoccupé de la restauration de la Maison Tavel et c'est le lieu de relever, ici, combien nous souhaitons y voir prochainement installer les collections du Vieux Genève.

Après avoir entendu les rapports du trésorier et des vérificateurs, vous voudrez bien renouveler le mandat de ces derniers. L'ensemble de ces rapports sera alors mis en discussion après quoi, M. Charles Goerg vous parlera de Félix Vallotton, graveur sur bois. Je le remercie par avance.

François NAEF

RAPPORT DU TRÉSORIER POUR L'EXERCICE 1971

Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter les comptes de notre société pour l'exercice 1971.

Nos revenus ont atteint 11 190 fr. 45 contre 11 857 fr. 50 l'an dernier et se répartissent comme suit :

revenus des titres	8 232,45
cotisations	2 958,—
total	<u>11 190,45</u>

Les dépenses ont été de 3 642 fr. 35.

La valeur totale de nos actifs s'élève à 236 998 fr. 75 alors qu'elle était de 217 570 fr. 45 à fin 1970.

Les objets achetés ou reçus en dons depuis la constitution de notre société représentent une valeur de 500 806 fr. 85.

Aucune acquisition n'a été faite en 1971.

Genève, le 19 juin 1972.

Le trésorier: Jacques DARIER

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DES COMPTES POUR L'EXERCICE 1971

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de votre dernière assemblée générale, nous avons procédé à la vérification des comptes de votre société au 31 décembre 1971.

Nous avons pointé les soldes du grand-livre avec ceux du bilan et compte de profits & pertes qui vous sont soumis et constaté leur parfaite concordance.

Nous vous engageons donc à accepter les comptes tels qu'ils vous sont présentés et à donner décharge à votre comité de sa gestion pendant l'exercice écoulé.

Genève, le 17 mai 1972.

Les vérificateurs des comptes :

Edouard MOURON Georges GAY